Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260219-2026_02_19_007-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2026

Rapporteur : Damien JEGOU

DÉLIBÉRATION n°2026-007 - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2025 – BUDGET PRINCIPAL

L'An deux mil vingt-six, le dix-neuf février, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 18 h 30, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le douze février, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 21 Absents : 8 Votants : 26

Etaient présents : M. Hervé HERRY, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Damien ABOLIVIER, M. Pierre-André LE JEUNE, Mme Marie-Claude GEFFROY, M. Eric GUEGUEN, Mme Anne LE BRAS, M. Michel HOSTIOU, M. Patrick POUPON, M. René BIZIEN, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Hatice DEMIR, Mme Béatrice MONCUS, Mme Gwenn PERENNES, Mme Virginie LE CORRE, M. Patrice MONOT, M. Damien JEGOU, M. Eric DORIOL, M. Alain LE GRAND, M. Emmanuel LE PENNEC

Etaient absents :
Mme Yolaine PODEUR, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR
Mme Nathalie DERVOET, excusée, qui a donné pouvoir à M. Jean-Michel MOULLEC
Mme Sandrine LE ROUZIC, excusée, qui a donné pouvoir à M. Frantz DASIVLA
Mme Céline GUYOMARD, excusée
Mme Isabelle BARBEY, excusée
M. Fabrice HOURMANT, excusé, qui a donné pouvoir à M. Alain LE GRAND
Mme Cécile NASONE, excusée
M. Benjamin DE RAUCOURT, excusé, qui a donné pouvoir à M. Emmanuel LE PENNEC

Secrétaire de séance : Mme Hatice DEMIR

♦♦♦

Conformément aux termes des articles R 2311-11 et R 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice cumulé avec le résultat de l'exercice antérieur reporté est affecté de la façon suivante :

- En priorité, en réserves (compte 1068) pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent,
- Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2025 du budget de la commune, conforme au compte de gestion, présente :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 3 079 277,46 € ;
- Un déficit d'investissement cumulé de 2 847 100,42 € ;
- Un excédent des restes à réaliser de 686 358,09 €.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260219-2026_02_19_007-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 24 voix pour et 2 voix contre (M. Emmanuel LE PENNEC, M. Benjamin DE RAUCOURT) :

- **D'AFFECTER** la somme de 3 079 277,46 € à la section d'investissement au compte de réserves 1068.

Le Maire,
Hervé HERRY

